
GRILLE D'ÉVALUATION DU CHEF D'ŒUVRE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE – CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

Modalités de l'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle

Réf. :

- Arrêté du 28-11-2019 - Bulletin officiel n°4 du 23 janvier 2020
- Circulaire n°2020-039 du 14-2-2020 - Bulletin officiel n°8 du 20 février 2020

Tous les candidats passent l'oral de présentation de la réalisation du chef-d'œuvre suivi d'un entretien structuré par des questions.

1. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les élèves et apprentis des établissements d'enseignement publics ou sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation sont évalués sous la forme du **contrôle en cours de formation**.

La note globale attribuée au chef d'œuvre correspond à la moyenne de la note consignée au livret scolaire ou au livret de formation (50%) et de la note d'oral de présentation (50%).

2. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Durée : dix minutes, avec une répartition indicative de cinq minutes de présentation et cinq minutes de questions. *Cette répartition est modulable si la situation l'exige dans l'intérêt du candidat (cf. circulaire précitée).*

Commission : un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel ; l'un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre.

Support :

- Le candidat peut, pour étayer son propos, prendre appui sur un support de cinq pages maximum ((plan d'intervention, texte, image, photographie, diapositives, schéma, dessin, graphe, équation, données chiffrées ou cartographiques, etc.).
- Le candidat l'apporte et l'utilise librement lors de l'oral mais il ne doit pas être lu.
- Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture.
- De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, ce support n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.

L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit permettre au candidat de présenter son projet, qu'il ait pris sa part dans un projet collectif ou qu'il l'ait élaboré à titre individuel dans sa structure. **Il doit donc comprendre les aspects suivants** :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

3. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- a. La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.
- b. L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.
- c. L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.
- d. L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.

4. LES CRITÈRES DE L'ÉVALUATION ORALE

Les critères d'évaluation sont prévus en annexe de l'arrêté du 28 novembre 2019 précité.

La répartition des proportions du barème pour l'évaluation du chef-d'œuvre à l'oral final est précisée, à titre indicatif, dans la grille suivante :

Certificat d'aptitude professionnelle	Spécialité :
INTITULÉ DU CHEF D'ŒUVRE :	
<input type="checkbox"/> Projet collectif <input type="checkbox"/> Projet individuel	
Nom et prénom du candidat :	Établissement - Ville
Date de l'évaluation :	

Capacités	Critères d'évaluation	Degrés de maîtrise				Note
		I	F	S	TB	
Capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.	1	2	3	4	... /16
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.	1	2	3	4	
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.	1	2	3	4	
	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : - objectifs du projet, - étapes, - acteurs, - part individuelle investie dans le projet.	1	2	3	4	
Aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.	1	2	3	4	... /8
	Mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrés au long du projet.	1	2	3	4	
Aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.	1	2	3	4	... /8
	Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat.	1	2	3	4	
Aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation		1	2	3	4	... /4
Nombre de points : ... /36						

I = Maîtrise insuffisante ; F = Maîtrise fragile ; S = Maîtrise satisfaisante ; TB = Très bonne maîtrise

Note sur 20 (= nombre de points ÷ 1,8)	... / 20
--	----------

Nom et prénom du professeur d'enseignement général	Nom et prénom du professeur d'enseignement professionnel
Discipline :	Spécialité :
Signature :	Signature :